

Comptes 2009 de l'Institut Pasteur : L'essentiel

L'Institut Pasteur est une fondation privée à but non lucratif dont la mission est de contribuer à la prévention et au traitement des maladies, notamment infectieuses, par la recherche, l'enseignement et des actions de santé publique.

Recherche, santé publique et enseignement : l'Institut Pasteur exerce depuis sa création, en 1888, ces trois grandes missions d'intérêt public. Tout en restant fidèle à l'esprit humaniste de son fondateur Louis Pasteur, notre centre de recherche biomédicale s'est toujours situé à l'avant-garde de la science, et a été la source de plusieurs disciplines majeures : berceau de la microbiologie, il a aussi contribué à poser les bases de l'immunologie et de la biologie moléculaire. Original par son statut de fondation privée, il l'est aussi par son implantation mondiale : le réseau des Instituts Pasteur, situé sur les 5 continents fait de notre institution une structure unique au monde.

L'effectif de l'Institut Pasteur
au 31 décembre 2009
était de **2 526** collaborateurs

1 909 salariés de l'Institut Pasteur
(dont 81 % en CDI)

514 salariés d'organismes extérieurs
de recherche dont :
447 chercheurs
103 stagiaires

1 909 salariés de l'Institut Pasteur
se répartissent en :

1 178 femmes, soit 61,7 %

731 hommes, soit 38,3 %

Un réseau de **32** instituts
sur les 5 continents

● Organisation de l'Institut Pasteur

Alliant les nécessités d'une gestion rigoureuse et d'une réactivité forte, la direction, le conseil d'administration et l'assemblée sont les principaux maillons qui permettent à l'Institut de faire avancer la recherche.

● La Direction

Elle est constituée de la Directrice générale Alice Dautry, de deux directions générales adjointes et de directeurs "métiers".

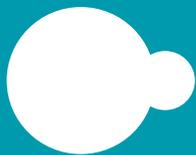
● Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration règle, par ses délibérations, les affaires de l'Institut Pasteur. Ses principales missions sont le vote du budget, la nomination du Directeur Général de l'Institut et des autres membres de la Direction (sur proposition du Directeur Général). En outre, le Conseil d'Administration nomme chaque année un ou plusieurs commissaires aux comptes, chargés de lui présenter un rapport annuel sur les comptes, la situation financière et matérielle de l'Institut Pasteur. Le Conseil d'Administration se réunit au moins quatre fois par an. Il assiste aux délibérations de l'Assemblée, sans toutefois prendre part aux votes. Le Conseil d'administration est composé d'un Président, François Ailleret, d'un ou de deux vice-Présidents, d'un Secrétaire et d'un Trésorier, élus pour trois ans et rééligibles. Le Conseil d'Administration peut déléguer tout ou partie de ses attributions à son Président et à son bureau, qui se réunit tous les mois.

● L'Assemblée

L'Assemblée, qui compte entre 93 et 109 membres, a une triple mission : approuver le rapport annuel du Conseil d'Administration sur l'activité de l'Institut Pasteur, élire 16 membres du Conseil d'Administration, et voter la modification des statuts sur proposition du Conseil d'Administration. L'Assemblée se réunit au moins une fois par an, sur convocation du Président du Conseil d'Administration.





Compte d'emploi des ressources

En millions d'euros

Emplois	Emplois de N = compte de résultat	Affectations par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur N
1 - MISSIONS SOCIALES	175,7	48,1
1-1 Réalisées en France	164,2	47,4
Actions réalisées directement	158,7	47,4
Recherche	143,5	44,7
Actions de santé publique	12,8	2,3
Enseignement	2,4	0,4
Versements à d'autres organismes agissant en France	5,5	0,0
1-2 Réalisées à l'étranger	11,5	0,7
Actions réalisées directement	7,8	0,0
Versement à un organisme central ou d'autres organismes	3,7	0,7
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	7,0	1,3
2-1 Frais d'appel à la générosité du public	5,4	1,0
2-2 Frais de recherche des autres fonds privés	0,8	0,2
2-3 Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics	0,8	0,1
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	21,7	4,0
		53,4
I Total des emplois de l'exercice inscrits au compte de résultat	204,4	
II Dotation aux provisions	8,4	
III Engagements à réaliser sur ressources affectées	19,7	
IV Excédent de ressources de l'exercice	76,6	
V Total général	309,1	
V Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public		1,9
VI Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public		0,0
VII Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		55,2

En millions d'euros

Ressources	Ressources collectées sur N = compte de résultat	Suivi des ressources collectées auprès du public utilisées sur N
Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice		75,0
1 - RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC		64,1
1-1 Dons et legs collectés	57,0	
Dons manuels non affectés	9,6	
Dons manuels affectés	6,9	
Legs et autres libéralités non affectés	28,5	
Legs et autres libéralités affectés	12,0	
1-2 Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	7,1	
2 - AUTRES FONDS PRIVÉS	3,0	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	90,6	
4 - AUTRES PRODUITS	74,6	
I Total des ressources de l'exercice inscrites au compte de résultat	232,3	
II Reprises des provisions	61,7	
III Report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs	15,1	
IV Variation des fonds dédiés collectés auprès du public (cf. tab. des fonds dédiés)		- 3,6
V Insuffisance de ressources de l'exercice		
VI Total général	309,1	60,5
VII Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		55,2
SOLDE DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN FIN D'EXERCICE		80,3

ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Missions sociales
Frais de recherche de fonds
Frais de fonctionnement et autres charges

Bénévolat
Prestations en natures
Dons en nature

Note sur le compte d'emploi des ressources

La note de commentaires ci-après a pour objectif de présenter le compte emploi des ressources de l'Institut Pasteur et l'affectation par emploi des ressources collectées auprès du public et, plus précisément, par mission sociale (recherche, santé publique, enseignement), frais de recherche de fonds et frais de fonctionnement.

Les emplois sont évalués suivant le coût complet par destination (correspondant aux coûts de fonctionnement et de personnel, augmentés des coûts indirects).

Les missions sociales s'élèvent à 175,7 M€, représentant ainsi 86% du total des emplois de l'exercice inscrits au compte de résultat, et correspondent, en application de nos statuts, à nos activités de recherche, de santé publique et d'enseignement. La part des activités réalisées en France s'élève à 164,2 M€ et celles réalisées à l'étranger, dans le Réseau International des Instituts Pasteur (RIIP), à 11,5 M€.

Le versement à d'autres organismes agissant en France correspond à la part de redevances reversées aux organismes copropriétaires, l'Institut Pasteur percevant l'ensemble des ressources de redevances afférentes à la copropriété et inscrit en autres produits.

Les frais de recherches de fonds correspondent à ceux engagés pour collecter des fonds auprès du public (dons et legs principalement), pour la recherche d'autres fonds privés (correspondant à des actions de mécénat) ainsi que pour la recherche de subventions et autres concours publics dans le cadre d'appel d'offres de la Communauté Européenne et de l'Agence Nationale pour la Recherche (ANR) par exemple.

Ils représentent 3,4% des ressources y afférentes ; ceux spécifiquement engagés pour la collecte auprès du public s'élèvent à 8,4% des dons, legs et produits liés à l'appel à la générosité du public enregistrés. Il convient de noter qu'ils sont stables depuis plusieurs années (8,5% en 2008).

Les frais de fonctionnement correspondent aux charges des directions de l'Institut Pasteur, non spécifiquement affectés à nos missions sociales (directions générales, financière, ressources humaines, juridique...) et représentent 10,6% du total des emplois de l'exercice inscrit au compte de résultat.

L'affectation par emploi des ressources collectées auprès du public est répartie comme suit :

- les dons et legs affectés à nos missions sociales sont, en respect de la volonté du donateur ou du testateur, mis à disposition de nos unités de recherche l'année de leur perception,
- Les ressources collectées auprès du public, correspondant aux dons et legs non affectés et aux autres produits liés à l'appel à la générosité publique, sont allouées sur une base proportionnelle aux dépenses qui ne font pas l'objet d'un financement spécifique.

Le report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice s'élève à 75 M€ et correspond au fond associatif auquel est appliqué un pourcentage moyen des trois dernières années des dons et legs non affectés, rapporté à nos ressources totales.

Les ressources collectées auprès du public (64,1 M€) correspondent aux dons et legs (affectés ou non affectés) collectés directement ou par l'intermédiaire d'organismes eux-mêmes collecteurs de fonds (FRM, AFM...) ainsi qu'aux revenus de nos immeubles de rapport.

Les actions de mécénat auprès des entreprises sont inscrites en dons manuels (2,8 M€), en autres produits liés à la générosité publique (3,1 M€) et en autres fonds privés (1,7 M€).

Par ailleurs, certaines **actions spécifiques** financent des investissements (2,1 M€).

Les autres fonds privés (3,1 M€) sont relatifs au mécénat d'entreprise et au financement de conventions privées.

Les subventions et autres concours publics (90,5 M€) regroupent les subventions perçues par le Ministère de la Recherche, le Ministère de la Santé et l'ensemble des conventions de recherche de financeurs publics (CE, ANR...) ainsi que la taxe d'apprentissage.

Les autres produits regroupent l'ensemble des autres ressources de l'Institut Pasteur (74,7 M€) (redevance, ventes et services, produits financiers et produits exceptionnels...).

- Les frais de collecte s'élèvent en 2009 à **8,4%** (contre 8,5% en 2008)

Situation financière

Bilan

En millions d'euros	2005	2006	2007	2008	2009
Actif immobilisé	104,5	108,1	123,6	152,0	173,0
Actif circulant	684,9	750,7	804,7	668,1	773,3
Comptes de régularisation	2,7	4,3	4,6	3,4	2,7
Total actif	792,1	863,1	932,9	823,5	949,0
Fonds propres	599,5	654,6	699,4	588,1	665,4
Autres fonds propres	18,2	15,8	14,4	28,1	37,3
Provisions pour risques et charges	50,6	35,1	39,6	41,0	46,1
Fonds dédiés	14,1	15,7	17,6	17,1	21,7
Dettes	68,2	76,0	85,2	78,4	102,6
Comptes de régularisation	41,5	65,9	76,7	70,8	75,9
Total passif	792,1	863,1	932,9	823,5	949,0

En 2009, le résultat courant s'élève à 1,2 M€, en retrait de 0,6 M€ par rapport à l'exercice précédent. Les produits courants sont de 232,1 M€ (subventions publiques, mécénat et produits du patrimoine, revenus des activités propres) et les charges courantes s'élèvent à 230,6 M€ (charges de fonctionnement et de personnel).

● Les opérations courantes

Les produits courants progressent en moyenne de 1,4% par rapport à 2008 avec des évolutions contrastées selon les postes: les subventions de l'État et les contrats de recherche sont en progression, les redevances industrielles sont en diminution et les revenus du mécénat sont similaires à ceux constatés en 2008.

Les dépenses courantes augmentent de 0,9% par rapport à 2008. Les frais de personnel sont globalement stables par rapport à 2008 et les frais de fonctionnement en diminution, en raison de la baisse de ressources affectées et d'opérations non récurrentes qui s'étaient déroulées l'an passé. Parmi les missions de l'Institut Pasteur, les activités de recherche concentrent la majeure partie de ces dépenses, le reste concernant les activités de santé publique et l'enseignement.

● Les opérations exceptionnelles

Elles se soldent en 2009 par un excédent de 75,4 M€ (contre un déficit de - 112,8 M€ en 2008). Les deux principales composantes qui concourent à ce résultat sont les libéralités, d'une part, et la gestion des titres de placement, d'autre part.

La part de chaque libéralité (dons ou legs) inférieure à 300 000 euros est comptabilisée en ressource courante. La part qui excède ce montant est portée en ressource exceptionnelle (hormis le montant transféré en exploitation en application de l'article 19 des statuts, soit 6 M€ en 2009).

En 2009, le montant ainsi comptabilisé en produits exceptionnels s'élève à 16,6 M€ (contre 18,5 M€ en 2008).

Au total, les legs comptabilisés en 2009, en ressources courantes et en ressources exceptionnelles, atteignent 40,5 M€ contre 41,7 M€ en 2008.

Les fonds patrimoniaux de l'Institut Pasteur sont gérés par plusieurs établissements financiers spécialisés, dans le cadre de conventions de gestion.

L'allocation d'actifs retenue, dans une perspective à long terme, correspond à un équilibre entre les actions et les obligations. En 2009, l'évolution de l'ensemble des marchés financiers mondiaux a permis de constater des produits exceptionnels sur le portefeuille de placement à long terme de 58,9 M€. La performance globale de notre portefeuille pour 2009 est de 17,9%. L'excédent net s'élève cette année à 76,6 M€. Il est essentiellement imputable aux produits exceptionnels constatés sur nos placements à long terme et aux legs enregistrés en produits exceptionnels.

Ces résultats mettent en évidence que le financement des opérations courantes de l'Institut Pasteur reste fragile et que les conditions du développement souhaitable des activités de la Fondation restent attachées au maintien d'un niveau élevé de produits d'origine industrielle, à un élargissement de la base des collectes de fonds et à la poursuite du soutien de l'État.

Ressources courantes en 2009 **232,6 M€**

88,4 M€

revenus des activités propres

67,2 M€

mécénat et produits du patrimoine

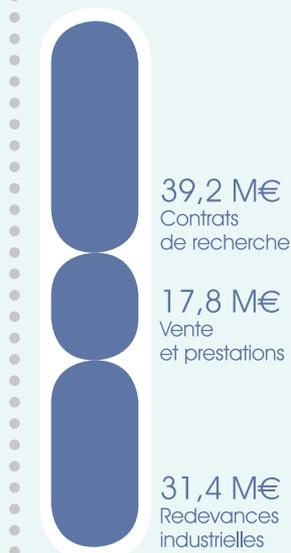
58,1 M€

subventions de l'État

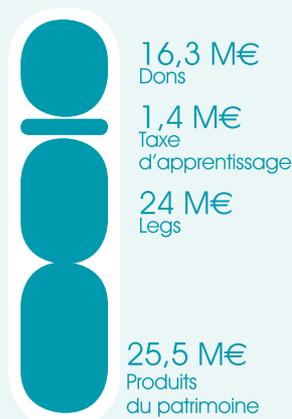
18,9 M€

non répartis

41,4 %⁽¹⁾



31,4 %



27,2 %



(1) Pourcentages calculés hors reports des ressources non utilisées des années antérieures et hors reprise de provisions.

Charges courantes en 2009 **230,6 M€**

111 M€

Frais de personnel

80,7 M€

Fonctionnement

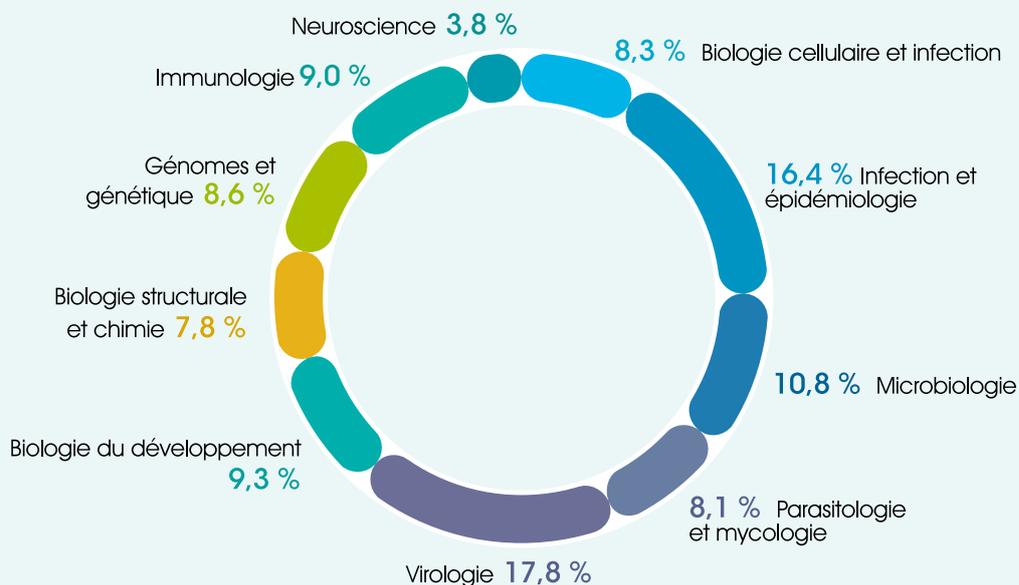
11,3 M€

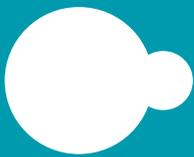
Amortissement

27,6 M€

Provisions et engagements à réaliser

Structure des dépenses de recherche

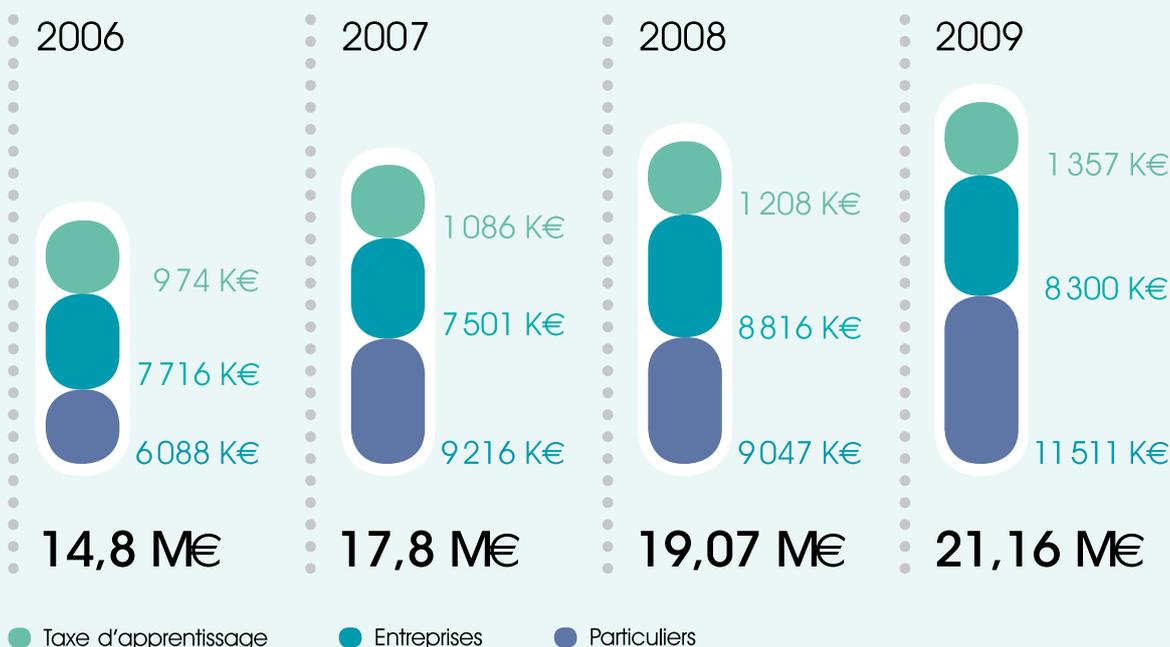




Dons et legs

La générosité des particuliers et des entreprises, qui s'exprime par les dons, les legs et le mécénat, est une ressource essentielle de l'Institut Pasteur, garantissant depuis l'origine son indépendance, et permettant une très grande réactivité dans le déploiement d'équipes de recherche, notamment lors d'émergences de maladies. L'année 2009 a marqué une nouvelle étape dans le développement des soutiens.

Évolution de la collecte en M€



● Dons

En forte évolution, la collecte des particuliers représente 11,5 millions d'euros, contre 9,15 en 2008, soit plus de 25% d'augmentation, notamment grâce aux généreux donateurs qui ont accepté un prélèvement automatique: ce nombre a presque doublé en un an.

Parmi les dons importants affectés, il faut noter le large soutien au programme de développement d'un candidat vaccin contre le cancer, le MAG-Tn3, dont les phases cliniques sont intégralement financées grâce à la générosité des donateurs.

Comme chaque année, 2009 a été l'occasion de rencontres entre les donateurs et les chercheurs de l'Institut Pasteur, notamment lors des nombreuses conférences et soirées organisées à leur attention,

ainsi que lors des événements du Pasteurdon, qui ont permis à un large public, dans près d'une dizaine de villes de France, de découvrir les recherches de l'Institut.

● Mécénat des entreprises

Le soutien des entreprises joue également un rôle essentiel. Il représente 8,3 millions d'euros en 2009, dont plus de 85% ont été affectés par les entreprises à un programme de recherche particulier. En matière de mécénat, 2009 est surtout marquée par l'engagement de nouveaux mécènes, tels OdysseyRe ou Idéal, qui choisissent de s'engager aux côtés de l'Institut Pasteur.

● Taxe d'apprentissage

Les entreprises peuvent également contribuer à la mission d'enseignement de l'Institut Pasteur en versant une partie de leur taxe d'apprentissage, finançant ainsi la formation des futurs chercheurs.

Avec 1,35 million d'euros, la collecte de la taxe d'apprentissage est en progression de plus de 12% au bénéfice du centre d'enseignement.

● Éthique

L'Institut Pasteur attache une importance toute particulière au respect d'une totale transparence dans sa collecte de fonds. Les comptes, publiés chaque année et diffusés à chaque donateur, sont validés par un commissaire aux comptes indépendant avant d'être soumis à l'approbation du Conseil d'Administration de l'Institut Pasteur.

L'Institut Pasteur se soumet en outre au contrôle du comité de la Charte, qui valide la rigueur et la transparence de notre gestion.



● Legs

Malgré une conjoncture économique difficile en 2009, le nombre de legs a augmenté (114 contre 106 en 2008) avec un accroissement des legs particuliers par rapport aux legs universels.

Cette tendance s'explique par la volonté des testateurs de partager leur patrimoine entre une pluralité d'associations afin d'aider des causes diverses. Toutefois, le montant moyen a légèrement baissé en 2009. L'Institut Pasteur a bénéficié de legs exceptionnels tel le legs universel de Mlle Anita Semail (3,5 millions d'euros), héritière de trois générations d'antiquaires et spécialiste des œuvres de Compigné, qui a donné lieu à la vente aux enchères à Drouot en mars 2009 de sa prestigieuse collection de tableaux, gouaches, sculptures, objets d'art et mobiliers du XVIII^e siècle.

Les montants collectés au titre des assurances vie, bien qu'en baisse par rapport à 2008, représentent plus de 3 millions d'euros en 2009. Déjà membre du Comité de la Charte et doté d'un code de déontologie, l'Institut Pasteur a mis en place un référentiel de procédures certifié par le service qualité afin d'optimiser la gestion des legs.

L'intégralité du rapport annuel 2009 est disponible sur notre site www.aiderpasteur.fr ou sur simple demande en adressant un courrier à : Institut Pasteur - Dons et Partenariats 25 rue du Docteur Roux, 75724 Paris cedex 15